

CONVENTION DE PARTENARIAT

fixant la modalités de coordination de la sécurité dans les transports en commun
entre la Police Nationale, Keolis Chambéry, délégataire de la gestion du réseau Synchro Bus
et Grand Chambéry, Autorité Organisatrice de Transport

ENTRE **la Police Nationale représentée à Chambéry par :**
Le Commissaire Divisionnaire Jérôme CHAPPA,
Directeur Départementale de la Sécurité Publique

ET **GRAND CHAMBÉRY, représentée par :**
M. Alain CARACO, Vice-Président chargé de la mobilité

ET **KEOLIS CHAMBÉRY, représentée par :**
M. Frédéric MAILLARD, Directeur

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La présente convention a pour objet de lister les actions communes entre Keolis Chambéry, délégataire de Grand Chambéry pour l'exploitation du réseau Synchro Bus et la Police Nationale ayant pour périmètre de compétence une partie du territoire de Grand Chambéry.

Keolis Chambéry, en tant que délégataire de Grand Chambéry, se doit d'assurer tant aux voyageurs qu'à ses personnels les meilleures conditions de confort, d'ambiance et de sûreté.

❖ **Article 1. Objet**

La Police Nationale, Grand Chambéry et Keolis Chambéry s'engagent par la présente convention de partenariat à renforcer l'échange d'informations, à améliorer la coordination opérationnelle et à professionnaliser les pratiques et compétences des acteurs de la sûreté dans les transports urbains.

❖ **Article 2. Partage d'informations et modalités d'échanges**

➤ **2.1 Instances : réunions, participation et périodicité**

Les acteurs de la sûreté de Keolis Chambéry et de la Police Nationale échangent régulièrement toute information utile à la sécurité et à la tranquillité du réseau Synchro Bus, sur le territoire de Grand Chambéry relevant de la compétence Police.

Autant que nécessaire, et a minima une fois par an, ils se réunissent pour :

- ❖ Faire un bilan de l'exercice écoulé
- ❖ Procéder à l'analyse croisée des tendances et des faits constatés
- ❖ Envisager les actions ou dispositifs coordonnés à mettre en œuvre

➤ **2.2 - Documents échangés**

Les documents échangés concernent tout élément utile à l'appréhension de la sécurité des personnes et des biens sur le réseau Synchro Bus. Ils sont notamment constitués de données statistiques sur les faits recensés, d'éléments mettant en évidence les incidents relevés sur les douze derniers mois, d'analyses tendanciennes ou de tableaux d'activités.

A chaque événement justifiant la rédaction d'un flash sécurité, Keolis Chambéry transmet à l'ensemble des interlocuteurs identifiés de la Police Nationale par SMS puis par mail le flash sécurité.

❖ **Article 3. Connaissance et compréhension réciproques**

La bonne connaissance des missions de chaque partie et leur compréhension sont jugées facteurs d'efficacité.

Les personnels de l'Hôtel de Police de Chambéry et les agents de Keolis Chambéry organisent au moins une fois par an des rencontres de découverte réciproques de leur structure au profit des fonctionnaires et des salariés de Keolis Chambéry selon plusieurs axes :

Afin d'améliorer la connaissance des fonctionnements respectifs et de contribuer à une sécurité partagée :

- ❖ Le responsable de Keolis Chambéry en charge de la lutte contre la fraude et son équipe de vérificateurs prennent connaissance de l'organisation et du fonctionnement des équipes de l'Hôtel de Police de Chambéry susceptibles d'intervenir sur le réseau Synchro Bus
- ❖ Les fonctionnaires, nouvellement affectés et en contact fréquent avec les agents de Keolis Chambéry sont accueillis le cas échéant au dépôt Synchro Bus pour visiter le poste de régulation et les installations
- ❖ Les fonctionnaires en tenue et les fonctionnaires en civil armés détenteurs d'un brassard Police et d'une carte de réquisition, peuvent utiliser librement les bus du

réseau Synchro Bus pour des patrouilles et/ou pour se déplacer d'un secteur à un autre sur leur zone de compétence.

- ❖ Les fonctionnaires participent ponctuellement à des opérations de contrôle renforcé sur le réseau Synchro Bus avec les vérificateurs de Keolis Chambéry

❖ **Article 4 - Coordination opérationnelle**

Dans le cadre des missions de sécurisation et de surveillance des espaces publics, sur leur zone de compétence, les équipages de Police Nationale intègrent la sécurisation des lieux dédiés au transport public de façon autonome, d'une part, et en coordination avec les régulateurs et les services de vérification de Keolis Chambéry, d'autre part.

Les équipages de la Police Nationale peuvent être sollicités par les agents de régulation de Keolis Chambéry pour des interventions d'urgence. A cet effet une radio du réseau Synchro Bus est mise à disposition du SIC à l'Hôtel de Police de Chambéry qui déclenche la toute écoute en cas d'appel d'urgence.

Les services de la Police Nationale en charge du renseignement et/ou de la voirie transmettent systématiquement les informations concernant les événements de nature à gêner ou empêcher la progression des bus : manifestations revendicatives, sportives, festives ou culturelles.

❖ **Article 5 - Les moyens de vidéoprotection et la prévention technique**

Keolis Chambéry dispose de la vidéoprotection à l'intérieur des bus du réseau Synchro Bus. À la suite d'une infraction et sur commission rogatoire, l'officier de police compétent est habilité à visualiser ou à saisir la sauvegarde de l'enregistrement vidéo après en avoir fait la demande auprès de Keolis Chambéry.

❖ **Article 6 – Validité et communication de la convention**

La présente convention est établie sans limitation de durée. Grand Chambéry en assurera la continuité pour le compte de son délégataire.

Elle pourra être soumise à révision et évoluer sous réserve de la signature de chacune des parties. Elle pourra être dénoncée par l'une des parties moyennant un préavis d'un mois.

Elle sera transmise au Préfet de la Savoie et au Procureur de la République de Chambéry pour information.

Fait à Chambéry, le 2022

**Le Commissaire Divisionnaire
Jérôme CHAPPA**

Directeur Départementale de la
Sécurité Publique

M. Alain CARACO

Vice-Président à la mobilité
Grand Chambéry

M. Frédéric MAILLARD

Directeur Keolis Chambéry